

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

DU 15 FEVRIER 2022

PERSONNES PRESENTES :

- Anne Doux : directrice
- Sophie Bernabé : professeur des écoles
- Juliette Jamet : professeur des écoles
- Sonia Lecard : professeur des écoles
- Stéphane Giardina : responsable des affaires scolaires
- Madame Raucroy, Madame Burnel, Madame Vlérick, Madame Jolivet Trevette , Madame Leyris : parents
- Mme Juracek, adjointe municipale chargée des affaires scolaires

PERSONNES ABSENTES EXCUSEES :

- Monsieur Moulhiac, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Monsieur Sarazin : Maire de la commune de Nanteuil-lès-Meaux
- Isabelle Boudet : professeur des écoles
- Sophie Le Guern : professeur des écoles
- Madame Guillet, Messieurs Segers, Leyris, Guillet : parents

1. Inscription et rentrée 2022

Les inscriptions des élèves de petite section nés à partir du 1^{er} janvier 2019 commenceront le 7 mars 2022. Un message sera affiché sur le panneau à l'entrée de la ville et sur le site de la municipalité. Il serait peut-être judicieux d'indiquer une période d'inscription avec date de début et de fin. Les familles devront se rendre au préalable en mairie pour inscrire leurs enfants. Puis, il faudra venir chercher un dossier à l'école qui sera à compléter et à rapporter dans les plus brefs délais afin que l'admission soit définitive.

D'autre part, l'inscription des élèves de grande section pour le CP n'est pas automatique. Chaque famille devra se rendre en mairie puis prendre rendez-vous auprès de la directrice de

l'école élémentaire François de Tesson, Madame Brissiaud, afin de procéder à l'admission définitive.

EFFECTIFS

Actuellement, 150 élèves sont scolarisés sur l'école.

- 23 élèves en Petite section : Anne Doux
- 23 élèves en Petite section : Isabelle Boudet
- 25 élèves en Moyenne Section : Sophie LeGuern
- 24 élèves en Moyenne Section : Sonia Lecard
- 28 élèves en Grande section : Sophie Bernabé
- 28 élèves en Grande section : Juliette Jamet

Nous prévoyons donc pour septembre 2022 :

- 49 grands
- 46 moyens
- Pour les PS, nous n'avons pas d'informations.

Nous restons vigilantes quant à l'évolution des effectifs, avec la livraison de nouveaux logements sur la commune.

2. Vie de l'école

FETE DES LANGUES et SEMAINE OLYMPIQUE

La fête des langues et la semaine olympique n'ont pu avoir lieu cette année en raison de la crise sanitaire.

REUNION D'INFORMATIONS

Les classeurs d'évaluation ont été remis aux familles. Ces classeurs comprennent les compétences acquises par les enfants.

Au vu des conditions sanitaires, les réunions de remise de carnets de réussite et de suivi n'ont pu avoir lieu. Les parents ont pu prendre rendez-vous avec l'enseignante de leur enfant.

PROJET PEDAGOGIQUE

Au vu des résultats de nos élèves, nous avons décidé de travailler sur le lexique.

Nous avons donc élaboré en équipe une progression dans le domaine lexical sur les trois niveaux de la maternelle, classée suivant 5 domaines :

- Le corps humain
- Les animaux
- Les fruits et les légumes
- Les vêtements
- Les outils de la classe

Après avoir répartis le vocabulaire suivant les sections, nous avons créé des jeux : loto, double, lynx, jeu de devinettes (« j'ai, qui a »).

Une programmation d'albums, de poésies, comptines, chants et danses a été mise en place.

Nous pouvons déjà constater les bénéfices de ce projet avec les progrès des élèves.

CROSS DES ECOLES

La municipalité souhaite reconduire l'évènement du cross, celui-ci aurait lieu le samedi 14 mai 2022 au matin.

Il se déroulerait au stade des bruyères, le parcours sera défini le 7 mars prochain.

Afin de donner un sens nouveau à cet évènement, la mairie souhaiterait qu'il se fasse sous le parrainage de « Marion, la main tendue », qui est une association qui milite et fait de la prévention contre le harcèlement à l'école, on lui doit de nombreuses initiatives, mais également la journée mondiale contre le harcèlement scolaire. Ainsi, durant cette journée, un stand sera tenu par les équipes et adhérents de l'association et portera à la connaissance des nanteuillais leurs activités autour de la prévention.

Dans l'optique de la préparation du cross, serait-il possible de tondre le terrain à proximité de l'école et de refixer les panneaux de grillage qui sont au sol, pour la rentrée de mars ?

SORTIE DE FIN D'ANNEE

Une sortie de fin d'année est envisagée à la ferme pédagogique Saint Hilliers le vendredi 20 mai pour toutes les classes. Le prix d'entrée est de 15, 37 euros. Une participation de 10 euros serait demandée aux familles. L'école paierait la différence soit 5, 37 euros par élèves.

Nous avons demandé à la mairie un devis pour estimer le coût de ce trajet. 3 bus seraient nécessaires :

- 56GS + 8 adultes +1 AVS
- 49MS +8 adultes +1 ATSEM
- 46PS +10 adultes + 1AVS

Au programme : visite de la ferme, atelier pédagogique et pique-nique.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Nous préparons notre spectacle de fin d'année dans des conditions particulières en raison des absences. Celui-ci aura probablement lieu le mardi 14 juin 2022 à 19 h à la salle polyvalente de Nanteuil-lès-Meaux.

Une kermesse est également prévue le 1^{er} juillet. Un courrier a été distribué aux familles pour rechercher des lots. Une réunion de kermesse sera prévue durant la prochaine période.

3. Situation sanitaire

Le lavage des mains, l'aération et la ventilation des classes et autres locaux sont toujours de mises.

Des capteurs CO2 ont été livrés par la mairie. Ils permettent d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air. Cependant, les chargeurs des capteurs n'ont toujours pas été livrés. De plus, un capteur CO2 est demandé pour le dortoir.

Le port du masque est obligatoire. Des masques FFP2 viennent d'être livrés en maternelle.

La limitation du brassage des groupes est toujours en vigueur, sorties et récréations échelonnées

Suite à la survenue d'un cas confirmé dans le premier degré, les élèves de la classe et les éventuels contacts à risque dans les autres classes peuvent continuer à aller à l'école s'ils réalisent un autotest immédiatement et qu'il est négatif. Ils devront également réaliser un autotest deux jours puis quatre jours après ce premier autotest. Les trois autotests sont délivrés gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école. Les représentants légaux devront présenter à l'école une déclaration sur l'honneur attestant de la réalisation effective de l'autotest immédiat et de son résultat négatif et portant engagement à réaliser des autotests à J+2 et à J+4 et à ne pas présenter leur enfant à l'école en cas de résultat positif. A défaut, l'élève ne pourra pas être admis à l'école et poursuivra ses apprentissages à distance pendant 7 jours. Les élèves ayant contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois peuvent également continuer à aller en classe sans qu'une surveillance par autotest soit obligatoire.

ALLEGEMENT DU PROTOCOLE SANITAIRE A LA RENTREE DES VACANCES D'HIVER

Le protocole sanitaire passera du niveau 3 au niveau 2 dans le premier degré pour l'ensemble du territoire métropolitain au retour des congés d'hiver de chaque zone (le 7 mars 2022 pour la zone C).

Ce changement signifie notamment :

- la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels ;
- la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque) ;
- l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

Le port du masque dans les espaces intérieurs demeure à ce stade requis dans les espaces clos, pour les personnels et les élèves de six ans et plus.

S'agissant du dépistage :

- **A compter du 28 février**, soit quatre semaines après le pic épidémique, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé en population générale. Il le sera aussi en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4) ;
- La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires. Cette mesure de simplification s'appliquera **dès la rentrée du 21 février**.

QUESTIONS DES FAMILLES

Lors de l'absence d'une maîtresse et en l'absence de remplaçant, une attestation sera délivrée pour l'employeur.

Question concernant l'accueil des personnels indispensables à la gestion de la crise lorsque l'établissement scolaire est fermé. Qu'est-ce qui est mis en place sur Nanteuil : La ville de Nanteuil a toujours mis en place un accueil minimum pour les enfants de soignants.

Absence de maîtresses et remplacement : la situation a été extrêmement complexe au mois de janvier. Beaucoup d'enseignants ont contracté la covid et de ce fait de nombreuses classes ont dû fermer car il n'y avait pas de remplaçant. Je précise qu'au niveau 3 du protocole, aucun accueil dans une autre classe n'est possible.

Remplacement de Madame Boudet : Madame Boudet a été remplacée jusqu'aux vacances de février par 2 enseignants différents. A la rentrée des vacances, une nouvelle maîtresse assurera son remplacement jusqu'à son retour.

Continuité pédagogique : la continuité pédagogique s'effectue uniquement quand un enfant est en attente de résultat de test et s'il est positif à la covid sans être malade.

Apprentissages des comptines et des chansons : elles figurent dans le cahier des enfants.

4. Sécurité

EXERCICE INCENDIE

Un deuxième exercice incendie aura lieu **prochainement sans que les enseignantes et les élèves soient prévenus.**

Le lieu de rassemblement est le city stade.

DUERP

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été écrit en mars 2014.

Une fiche a été transmise concernant la réfection de la cour de récréation.

5. Travaux - Budget

TRAVAUX REALISES

Un grand merci à toutes les équipes.

Les parents remercient Monsieur Sazarin pour le citystade qui semble plus sûr.

TRAVAUX A REALISER

Une plaque nominative est demandée pour nommer l'école depuis la création du nouveau bâtiment en 2017 visible depuis la rue.

Réfection du sol de la cour de récréation : une fiche DUERP est établie.

1 wc adulte dans le nouveau bâtiment

changement des sols de l'ancien bâtiment

changement des fenêtres de l'ancien bâtiment

plafond salle motricité à refaire

1 gâchette côté cantine pour l'accueil des animateurs et des livraisons

La peinture s'écaille à plusieurs endroits dans le nouveau bâtiment suite aux inondations. →

Portail à changer arrière de l'école . Un brise-vue est à fixer sur le grillage à côté de ce portail

Un espace est à boucher entre la cantine et le grillage (dangereux pour les enfants) →

MOBILIER

- **Serait-il possible d'avoir un rafraîchissement du bureau de la directrice** : peinture des murs, réfection du sol, encastrement des câbles électriques et changement du mobilier (fauteuil, bureau, armoire). Un nouveau téléphone avec répondeur et un écran d'ordinateur avec web cam pour les réunions en visio sont demandés également.

- 6 petites tables individuelles et 6 chaises : classe de Madame Le Guern (moyenne section)

- 6 petites chaises (grande section) classe Jamet

- 2 tableaux triptyques : classe Jamet et Lecard

INVESTISSEMENT VIDEOPROJECTEUR → L'APE nous a équipées de 2 vidéoprojecteurs et nous sollicitons la mairie depuis 2017 à tous les conseils afin d'équiper nos 4 dernières classes. Ce matériel devient indispensable à l'ère du numérique et en accord avec les instructions officielles.

PPMS

2 mallettes PPMS ont été demandées avec l'ouverture des 2 classes en septembre 2020. →

Des films miroirs sont demandés sur les fenêtres du nouveau bâtiment. Nous aimerions que notre réserve soit aménagée avec des étagères afin de pouvoir ranger notre matériel de kermesse et des crochets pour suspendre les trottinettes.

Le verrou de l'issue de secours des toilettes enfants côté cantine est à changer, ainsi que celui de la classe de Madame Lecard.

Le raccordement à la fibre est demandé.

Madame Doux remercie l'ensemble des partenaires pour leur présence et leur investissement auprès de nos élèves.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 2 juin à 18h15.

Je rappelle que les questions des parents doivent nous parvenir 8 jours avant la date du conseil d'école. De plus, je souhaiterai que chaque membre du conseil réponde par retour de mail à mes sollicitations.

La séance est levée à 19h15

Anne Doux

Directrice de l'école maternelle F. DOLTO